



## DECISION DU PRESIDENT N° 2024-605

### CREATION D'UN CONTRAT A DUREE DETERMINEE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

**Le Président du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 30 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Considérant la nécessité de créer un besoin temporaire pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au sein du Service « Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance-Prévention routière »

#### DECIDE :

**Article 1 :** De créer un emploi d'animateur Prévention routière - CISPD pour un accroissement temporaire d'activité, à temps complet, au sein du Service « Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance- Prévention routière », du 1<sup>er</sup> décembre 2024 au 30 juin 2025. L'agent sera recruté sur le grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, 10<sup>ème</sup> échelon.

**Article 2 :** Les crédits correspondant à la création du poste ci-dessus mentionné sont inscrits au budget 2024.

**Article 3 :** Madame la Directrice Générale des Services sera chargée de l'exécution de la présente décision.

Givrand, le 4 décembre 2024

Le Président

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 07 JAN. 2025
- de l'affichage le :
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 07 JAN. 2025

François BLANCHET



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

**Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération**

ZAE du Soleil Levant

CS 63669 - Givrand

85806 Saint Gilles Croix de Vie Cédex

Téléphone 02 51 55 55 55

Courriel [accueil@payssaintgilles.fr](mailto:accueil@payssaintgilles.fr)